

COMMUNE DE MALBOSC

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 26 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi 26 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune convoqué le 19 janvier 2015, s'est réuni à la salle de la mairie de MALBOSC, sous la présidence de M. Michel PIALET, Maire
Présents : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Magali DUBOIS, Michel DURAND GASSELIN, Chantal MEBREK, Michel RISSE
Absents représentés : Paul KELLER (procuration à Maud Clavel)
Absents : néant

Secrétaire de séance : Chantal MEBREK

Avant l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2014, deux informations :

▪ **Modification de l'ordre du jour :**

Ajout de la délibération 2015-003 : annulation de la clause concernant les indemnités de retard de paiement à l'entreprise Boyer.

▪ **Information aux conseillers municipaux :**

Michel Piolet informe les conseillers que Régis Hurez a présenté sa démission du conseil municipal pour des raisons personnelles.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2014

▪ **Observations du Conseil**

➤ ***Concernant la délibération 2014-069 : Création d'un logement social N°2***

Reformulation de la phrase : Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un logement social sera créé au-dessus du point multiservices.

Voté à l'unanimité (9 voix)

❖ **Débat d'orientation budgétaire**

Une analyse financière consolidée de l'ensemble du territoire de la CC Pays des Vans en Cévennes a été réalisée par le bureau d'études Stratorial finances. Celle-ci a permis d'actualiser les projections financières de la CC en intégrant les éléments de dotation et de fiscalité ainsi que le coût des projets.

L'analyse de la situation de la commune de Malbosc révèle une baisse constante des dotations forfaitaires (environ -3%/an) et l'augmentation des charges de fonctionnement (+6,5%/an). Il convient donc, à la lumière de ces données, d'engager une réflexion sur des pistes à explorer pour infléchir cette tendance.

Parmi les pistes identifiées, le conseil municipal va réfléchir à :

1. **L'augmentation du prix de l'eau :** la commune assure une prestation de qualité, notamment depuis l'embauche d'une technicienne spécialisée, et constate que le tarif appliqué à Malbosc, n'a pas été réévalué depuis de nombreuses années, est sous-évalué par rapport à des communes voisines, pour des services équivalents.
2. **La mobilisation de la commission communale des impôts directs (CCID) :** cette commission joue un rôle primordial dans l'optimisation des bases fiscales de la collectivité, notamment en réévaluant la valeur locative des biens immobiliers. Ce travail n'ayant pas été fait depuis de nombreuses années, il s'avère aujourd'hui nécessaire de le conduire dans ce contexte de raréfaction de la ressource fiscale.
3. **La réduction du budget de fonctionnement :** cependant les pistes sont minces et les contraintes fortes, notamment en terme d'emplois.
4. **La vente de la ruine de Gournier :** un travail de débroussaillage a été effectué pour la valoriser. Une évaluation a été faite, corroborant que cette vente pourrait concourir à compenser en partie la baisse des dotations.
5. **Le dépressage de la forêt communale :** la vente de bois en résultant représente un volume important. Pour mémoire, le dépressage du site de Gournier avait rapporté environ 7000 € à la commune.

NB : Evelyne Agniel précise aux conseillers inquiets des coupes rases effectuées sur la commune, que de nombreux propriétaires sont désormais inscrits auprès de l'ASLGF (association syndicale libre de gestion forestière) pour la gestion durable de leurs parcelles forestières.

Pour information : à compter de 2015, la **taxe de séjour** sera désormais perçue par la CC Pays des Vans en Cévennes. C'est la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET) qui sera chargée de reventiler les sommes perçues au titre de la taxe de séjour, entre autres, aux communes adhérentes.

A noter : une fusion de la CC Pays des Vans en Cévennes avec la CC Pays Beaume-Drobie est envisagée dans le cadre du projet de réforme territoriale, qui projette de porter le seuil du nombre d'habitants à 20000.

❖ Délibération 2015-001: Demande de DETR - mise en conformité d'une borne incendie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la borne incendie située à côté du futur point multiservices n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Le SDIS a donc émis un avis défavorable au permis de construire. Une subvention de 30% pour la réalisation des travaux est sollicitée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

▪ Observations du Conseil

Pas d'observations particulières du conseil, les travaux étant nécessaires à la poursuite du projet.

Voté à l'unanimité (9 voix)

❖ Délibération 2015-002 : Approbation de l'extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes par une compétence supplémentaire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la communauté de communes a apporté une extension aux compétences statutaires de la communauté de communes par une compétence supplémentaire de nature à lui permettre d'établir et d'exploiter un réseau de communications électroniques sur notre territoire. La commune doit donc également se prononcer sur l'extension de ces compétences à la CC.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du réseau Ardèche Drôme Numérique, qui a pour objectif de résorber durablement la fracture numérique en déployant la fibre optique sur le territoire. Pour ce faire, ADN est cofinancé par l'union européenne (via le FEDER - fond européen de développement régional) et les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Le projet est estimé à 200 000 € par an pendant 10 ans.

Observations du Conseil

De toute évidence, les coûts de ce projet étant très élevés, le portage par la communauté de communes s'avère indispensable. Un débat s'engage sur le choix de la création de tranchées (le long des voiries) ou la pose de câbles sur les poteaux supports des réseaux électriques existants pour déployer la fibre optique sur le territoire, en fonction de la toponymie.

Voté à l'unanimité (9 voix)

Délibération 2015-003 : Annulation de la clause concernant les indemnités de retard de paiement aux Ets BOYER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la clause concernant les indemnités de retard de paiement de l'Ets BOYER pour le marché de l'assainissement du village et du hameau du Mas est annulée.

Le retard de paiement à l'entreprise est intervenu suite à des problèmes administratifs indépendants de la volonté de la commune. Avec l'accord de l'entreprise et de la perception des Vans, un avenant est établi pour annuler la clause de versement d'indemnités de retard prévue dans le contrat initial.

Observations du Conseil

L'énoncé de la délibération est reformulé, les conseillers ayant compris l'inverse de ce qui était exposé.

Voté à l'unanimité (9 voix)

❖ Informations sur les délégations

- **PNR des Monts d'Ardèche** : Chantal Mebrek a distribué à tous les conseillers un document de synthèse présentant un court bilan d'activités de la délégation et des pistes de collaboration pour 2015, notamment en termes de culture et de patrimoine (document joint en annexe du CR). Elle propose aux conseillers de le lire et de poser leurs questions au prochain conseil si besoin.
- **Syndicat AB Cèze** : Michel Durand-Gasselin prépare un document de synthèse sur les travaux du syndicat, notamment sur le programme d'action de prévention des inondations (PAPI), pour lequel il est nécessaire de recenser les zones inondables des communes concernées. Il expose également que des travaux sont en cours pour limiter la propagation de la Renouée du Japon, une plante invasive identifiée sur les berges de la Ganière et du Maubert.
- **Comité consultatif culture et patrimoine** : Michel-Durand Gasselin expose les objectifs et les modalités d'intervention du CCCP. Lors de la réunion de présentation du 12 janvier, des membres (responsables et membres d'associations, habitants) ont été identifiés pour prendre part aux travaux de cette instance, qui reste ouverte à toute personne intéressée. Pour le moment, 13 personnes constituent le comité (dont 3 élus : Maud Clavel, Michel Durand-Gasselin, Chantal Mebrek). Le conseil municipal votera la constitution officielle du comité lors de la prochaine réunion du conseil.

A noter : Michel Risse informe les membres du conseil qu'une nouvelle association "Comité animation Malbosc" a été créée. Elle organise une soirée musicale le 13 février à 19h à la salle des fêtes.

NB: le maire et les adjoints invitent les responsables de toutes les associations de Malbosc à prendre rendez-vous en mairie.

- **CCAS** : Evelyne Agniel présente un bilan de l'activité du CCAS pour 2014.

Le CCAS apporte son soutien à diverses associations caritatives, dont:

- les foyers des collèges des Vans et de Bessèges
- Les restos du cœur (Ardèche et Gard)
- les foyers des maisons de retraite des Vans et de Bessèges
- à l'ADMR (service à la personne)
- Association "Vivre chez soi" (soins à domicile)

LE CCAS a organisé en 2014:

- le repas des aînés le 14 décembre (40 personnes)
- la distribution de paniers garnis pour les personnes n'ayant pas participé (15 personnes),
- le Noël à l'école

Le CCAS a également octroyé une aide au voyage scolaire des collégiens pour un déplacement en Angleterre et des aides d'urgence.

❖ QUESTIONS DIVERSES :

1. Michel Durand-Gasselin propose de préparer à l'avance la foire d'automne pour anticiper le travail relatif à une exposition faite en interne. Cette année, le thème proposé est le patrimoine naturel et bâti. La réalisation d'un inventaire du patrimoine est envisagée pour servir de base à la confection de l'exposition.
2. Les membres élus du comité consultatif culture et patrimoine ont des questions sur le comité des fêtes : est-il toujours en activité ? Est-il susceptible de proposer des animations ? Les membres seraient-ils intéressés pour prendre part au comité consultatif ? Christian Manificier explique qu'après de nombreuses années d'intense activité et l'organisation d'une sortie en Camargue en 2014, le comité des fêtes est aujourd'hui en dormance.
3. Monsieur le maire informe les conseillers que 3 candidats restent en lice pour la gérance du point multiservices. Un porteur de projet doit rapidement être identifié et une commission doit se réunir rapidement pour examiner attentivement les dossiers des candidats retenus.

Pour information : Christian Manificier espère que le point multiservices pourra être inauguré pour la foire d'automne si le rétro planning est respecté.

Fin de séance à 21h30